

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

OBJET DE L'ENQUETE

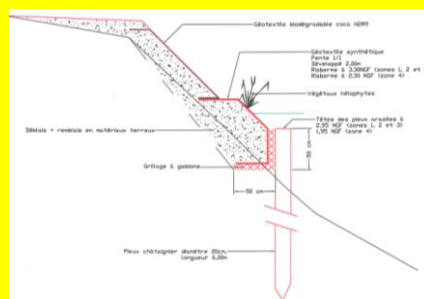
« Restauration des berges de la Sèvre niortaise (DPF) entre Coulon et le pont d'Irleau »

- Caractéristiques principales du projet :

Entre Coulon et Irleau, la rive droite de la Sèvre niortaise supporte une voie routière départementale (RD n°123) fréquentée par des usagers en transit local, des riverains (maisons, restaurant, pêcheurs) mais aussi par des touristes (piétons, vélos). Des accidents et des incidents tragiques ont été recensés ces dernières années, se traduisant par des chutes dans la Sèvre. Le Conseil Général des Deux-Sèvres a souhaité mettre en oeuvre un plan de circulation plus adapté au site et au danger fluvial, incluant des zones de ralentissement et la mise en sécurité des secteurs les plus dangereux. L'IIBSN a été sollicitée pour accompagner cette mise en sécurité en ce qui concerne les zones de berges les plus dégradées pour lesquelles il est envisagé de remplacer et prolonger ponctuellement des barrières de sécurité.

Les travaux à exécuter sont situés en rive droite de la Sèvre niortaise comprise dans le Domaine Public Fluvial navigable de l'Etat. La longueur totale de la berge à restaurer est de 496 m, répartie sur 9 zones de travaux (cf. carte).

La technique retenue consiste à mettre en oeuvre, sous le niveau moyen des eaux, un rideau de pieux en bois destiné à soutenir la berge reconstituée. Derrière ce rideau de pieux, un géotextile synthétique enveloppe des matériaux gravo-terreux, à la manière d'un boudin. Il forme une risberme dans laquelle des végétaux hélophytes (carex, iris) sont plantés tous les 60 cm, ceci dans l'objectif de recréer la continuité des habitats naturels le long du cours d'eau.



Fondements de l'enquête publique : autorisation de travaux au titre des articles L-214.1 à L.214-6 du Code de l'Environnement.

- Date d'ouverture de l'enquête et durée : du 25 février 2013 au 26 mars 2013.
- Décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête : Arrêté préfectoral (Dpt 79) portant autorisation de travaux.
- Nom du commissaire enquêteur : M. René BADOT, ingénieur INSA retraité de la fonction publique, commissaire titulaire, M. Michel BOEMERE, retraité de l'Equipement, commissaire suppléant.

MODALITÉS DE CONSULTATION

- Lieux de consultation du dossier et de dépôt des observations : mairies de Coulon, du Vanneau-Irleau et de Sansais (79), durant les horaires d'ouverture au public.
- Permanences pour la réception du public par le commissaire enquêteur :
 - mairie de Coulon : le 25/02/13 de 9h15 à 12h15, et le 26/03/13 de 14h15 à 17h15.
 - mairie du Vanneau : le 14/03/13 de 15h00 à 18h00.
- Durée et lieux de consultation du rapport du commissaire enquêteur : 1 an, dans les mairies et la préfecture concernées par l'enquête.

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête administrative auprès des services et organismes suivants : Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre niortaise et Marais poitevin, DREAL Poitou-Charentes, DRAAC Poitou-Charentes, ONEMA des Deux-Sèvres. Leurs remarques et réserves ont été prises en compte ; le dossier a été jugé complet et régulier.

IDENTITE DU RESPONSABLE DU PROJET

- Maître de l'ouvrage : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) – Maison du Département, BP 531 – 79021 Niort cedex. Tél : 05.49.06.79.79 / Fax : 05.49.06.77.71 / courriel : contact@sevre-niortaise.fr

PLATEFORMES DEMATERIALISEES

- Accès internet au dossier d'enquête : www.sevre-niortaise.fr
- Dépôt des observations par voie électronique : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

